

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Declaration de Maladie

N° W21-638888

106490 Cancer

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	
Cadre réservé à l'adhérent (e)		
Matricule : 3482	Société : RAM	
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :
Nom & Prénom : ADIL Abdelhamid		
Date de naissance : 18-04-52		
Adresse : 23, Rue Hassan Habib - Maârif - CASA		
Tél. : 0661 31 15 42	Total des frais engagés : 1696,40	

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cachet du médecin :			
Date de consultation : 27/01/2022	Age:.....		
Nom et prénom du malade : Dr ASILA ABBAS			
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input checked="" type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie : HTA			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'at: médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 09/02/22

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Cœfficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/01/22	SSC	100	396,40	INP : 15.88 Docteur AYAD Carte que Canam
28/01/22	Acte D'ordre / 10000			

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Nacoub El Mansour Boulevard Naceb BENNIS BP 255204 - Casablanca	27/01/2022	396,40

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

			CŒFFICIENT DES TRAVAUX
			MONTANTS DES SOINS
			DEBUT D'EXÉCUTION
			FIN D'EXÉCUTION
			CŒFFICIENT DES TRAVAUX
			MONTANTS DES SOINS
			DATE DU DEVIS
			DATE DE L'EXÉCUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Docteur Ahmed SETTI

Cardiologue

Diplômé de la Faculté de Médecine de Lille

Ancien Médecin des Hôpitaux de France

الدكتور أحمد السطي

اختصاصي في أمراض القلب والشرايين

خرج كلية الطب بليل

طيب ساجا بستثنيات فرنسا



Cabinet de Consultations
et d'Explorations Cardio-Vasculaires

27/11/22

pharmacie Yacoub El Mansour
Mme ATEF BENNIS
63-65 Bd Yacoub El Mansour
Tel: 022 25 52 04 - Casablanca

Dr. AHMED SETTI

Contrat Ahmed SETTI
Prestation de soins et services de santé
Casablanca

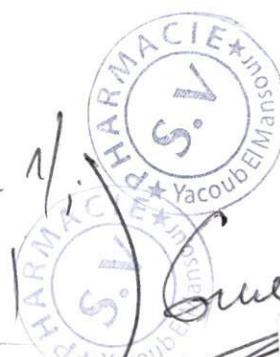
310,00
~~Exforger HCT 10/160/25~~

58,70 T enominal 100

Constitutive 11

27,70

396,40



Maphar
Bd Alkemia N 8, Q1.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Tenormine 100mg cp pell
328
P.P.V : 58,70 DH



6118001030903
EXFORGE HCT
10mg/160mg/25mg
28 comprimés pelliculés
PPV : 310.00 DH

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V : 27,70 DH
Bayer S.A.



Docteur Ahmed SETTI

Cardiologue

Diplômé de la Faculté de Médecine de Lille

Ancien Médecin des Hôpitaux de France

الدكتور أحمد سطى

اختصاصي في أمراض القلب والشرايين

خريج كلية الطب ببليل

طبيب سابق ب المستشفيات الفرنسية



Cabinet de Consultations

et d'Explorations Cardio-Vasculaires

Casablanca le 27/10/2022

Docteur Ahmed SETTI

Cardiologue

Diplômé de la Faculté de Médecine de Lille

Bon de consultation n° 1000

Nom et prénom du malade : Dr. A. SETTI RABIA

NOTE D'HONORAIRES

- > Cours Séance 1000 DHS.
> Echo Doppler Cardiaque 1000 DHS
Cardiac

TOTAL

1300,00 DHS

Arrête la facture à la somme de :

Mille trois cent DHRS

Docteur A. SETTI
Rés. Jassim Houssam - 175 Rue Boukraa - 1er étage
(Rue de la Foire Internationale) Casablanca - Maroc
Tél. 05 22 20 35 84/88 - Dr SETTI

Docteur Ahmed SÉTTI

Cardiologue

Diplômé de la Faculté
de Médecine de Lille
Ancien Médecin des Hôpitaux
de France



**Cabinet de Consultations
et d'explorations Cardio-Vasculaires**

الدكتور أحمد السطى
أخصاصي في أمراض
القلب والشرايين

خريج كلية الطب بليل
طبيب سابق بمستشفيات
فرنسا

Casablanca le 27/01/2022

Mme ADEL RABIA

COMPTE RENDU DE L'ECHOCARDIOGRAPHIE DOPPLER COULEUR:

Fonction systolique ventriculaire gauche conservée avec une fraction d'éjection à 65 %.
Fonction VD normale.

Aorte initiale non dilatée.

Pas de dilatation cavitaire aussi bien à droite qu'à gauche.

Pas de troubles de la cinéétique segmentaire.

Parois myocardiques du VG de taille normale.

Pas de thrombus intracavitaire ou de végétations oslériennes en transthoracique.

Les différents jeux valvulaires sont bien conservés.

Absence d'épanchement péricardique.

MENSURATIONS : TDVG : 4.33 cm, TSVG : 2.53 cm, PP : 0.93 cm, SIV : 0.95 cm, OG : 3.25 cm
En BD/TM AORTE : 3 cm, OIS : 1.78 cm, VD : 3 cm, FE : 65 %.

L'étude doppler couleur met en évidence deux fuites, mitrale et aortique, minimes, grade 1/4.
On note aussi une fuite tricuspidienne physiologique, grade 1/4, estimant des pressions pulmonaires normales avec une PAP systolique à 30 mmhg.

Le flux transmitral antérograde est égalisé.

Temps de décélération à 272 ms, rapports Em/Ea à 7.03 et Em/Vp à 1.1, le tout en faveur de la normalité des pressions de remplissage ventriculaire gauches.

Le débit cardiaque est conservé. La surface mitrale fonctionnelle est normale.

EN CONCLUSION :

Cardiomyopathie hypertensive minime, bien compensée.

Fonction systolique ventriculaire gauche conservée.

Pressions de remplissage ventriculaire gauches et pulmonaires normales.

Deux fuites, mitrale et aortique, minimes, non évolutives, grade 1/4.

Sensible à votre confiance
DR.SETTI

Dr. Ahmed SETTI
Cardiologue
Rue Jessim-Hassan, 10
Casablanca
Tél. 0522 2035 84

